



L'Association « Les Gruates du Val de Meuse »

Maison de Retraite de SOMMEDIÈUE

Une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret d'application du 16 août 1901 ayant pour titre « Les Gruates du Val de Meuse » a été fondée le 29 janvier 2010 par l'Assemblée Générale Constitutive au sein de la Maison de Retraite « J. BARAT-DUPONT ».

L'Association a pour but de déterminer et d'organiser les activités et manifestations des résidents de l'établissement.

L'Association et ses bénévoles agissent en collaboration avec les équipes soignantes et administratives. Ils contribuent à l'accueil et au soutien des personnes hébergées et de leur entourage. Ils s'engagent à ne pas interférer dans les soins et à respecter le fonctionnement de l'établissement.

Le partenariat entre la Maison de Retraite et l'Association est fondé sur les principes suivants :

- Respect de la personne : notamment de ses opinions politiques, philosophiques et religieuses, de sa dignité et de son intimité ;
- Respect de la confidentialité ;
- Devoir de discrétion

L'Association est financée par le biais :

- des cotisations annuelles des Membres adhérents d'un montant de cinq euros ;
- de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'Association ;
- de dons ou de toute autre ressource qui ne soient pas contraire aux règles en vigueur.

L'Association serait heureuse de vous compter parmi ses Membres afin d'organiser au mieux les manifestations et activités des résidents de la Maison de Retraite.



L'Association « Les Gruates du Val de Meuse »

Maison de Retraite de SOMMEDIÈUE

L'Association a pour but de déterminer et d'organiser les activités et manifestations des résidents de l'établissement.

L'Association est financée par le biais :

- des cotisations annuelles des Membres adhérents d'un montant de cinq euros ;
- de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'Association ;
- de dons ou de toute autre ressource qui ne soient pas contraire aux règles en vigueur.

Afin de pouvoir offrir des manifestations payantes à nos résidents, des cartes d'adhérents d'un montant de cinq euros (cotisation annuelle) sont en vente à l'accueil, adhérer ne vous engage pas à devenir membre actif de l'association

Avec tous nos remerciements

Le Président

Tarik BENAÏSSA

COUPON REPONSE

Adhésion 2017

NOM :

PRENOM :

Je souhaite adhérer à l'association « Les Gruates du Val de Meuse » en tant que :

Membre actif (je règle ma cotisation de 5 € pour l'année 2017)

Membre passif (je règle ma cotisation de 5 € pour l'année 2017)

Je ne souhaite pas adhérer

Une carte d'adhérent sera remise aux personnes souhaitant nous rejoindre, pour toute autre information, merci de vous adresser à l'accueil de la maison de retraite